

Syndicat du Logement et de la Consommation

Confédération Syndicale des Familles 4, place de la Porte de Bagnolet - 75020 Paris

ASCENSEURS EN PANNE A LA RIVP DES PROBLEMES SANS FIN!

Le SLC-CSF n'a cessé de dénoncer

le scandale des pannes et arrêts d'ascenseurs à répétition, qui faute d'être gérés correctement pénalisent lourdement les locataires au quotidien.

Le SLC-CSF est intervenu

pour que durant les périodes d'immobilisations prolongées des appareils, la RIVP ne continue pas à faire payer aux locataires l'entretien des ascenseurs.

La RIVP s'est engagée

à déduire des charges locatives le coût d'entretien des ascenseurs correspondant à ces périodes.

Par ailleurs,

le Fonds d'Accompagnement des Locataires créé par les bailleurs sociaux de la Ville de Paris est destiné à aider les locataires à porter leurs courses

(avec possibilité d'une assistance aux personnes à mobilité réduite) en cas d'arrêts prolongés des ascenseurs.

Ce service d'assistance,

financé notamment par les pénalités appliquées aux ascensoristes défaillants en cas de mauvais entretien des ascenseurs,

ne saurait être une réponse suffisante aux préjudices subis par les locataires suite aux pannes à répétition.

Le SLC-CSF demande à la RIVP d'assurer aux locataires un service normal et sécurisé des ascenseurs et que

les pénalités dues par les ascensoristes soient reversées aux locataires

premières victimes des nombreux dysfonctionnements des ascenseurs.

LES GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN CE N'EST PAS POUR DEMAIN

LOCATAIRES,

comme vous l'avez sûrement constaté, il y a de moins en moins de gros travaux sur vos groupes.

Or

ces travaux notamment financés par les loyers, sont destinés à maintenir en bon état le patrimoine de la RIVP et à préserver le cadre de vie des locataires.

En supprimant bon nombre de gros travaux d'entretien pourtant indispensables, nos immeubles et nos logements risquent de se dégrader de plus en plus.

Nos représentants SLC-CSF des locataires au sein des différents Conseils de la RIVP dénoncent vivement cette situation.

Le SLC-CSF estime que la RIVP,
plutôt que de financer des opérations de communication
avec des enquêtes de satisfaction à répétition,
ferait mieux d'honorer ses engagements
concernant des travaux d'entretien promis de longue date aux locataires
et abandonnés.

(ravalements, changements de fenêtres et huisseries ...)

Comme pour tous les problèmes de loyers, ascenseurs, charges abusives, chauffage ...

le SLC-CSF continue à défendre avec détermination les droits et intérêts des locataires.

Chauffage Urbain - CPCU
Prime fixe toujours récupérée abusivement sur les locataires par la RIVP.

Sur ce dossier qui représente plusieurs millions d'euros, le SLC-CSF a décidé d'agir en justice.